

Factsheet : Turquie

Août 2025



Carte : Turquie : divisions administratives, CIA, 2006

1 FAITS ET CHIFFRES

Population

Selon l'Institut national de la statistique de Turquie (2025), 85 millions. 93,4 % de la population vit dans les centres provinciaux et régionaux, 6,6 % dans les villes et villages (« towns and villages »).

Ethnies

Turcs : 70 % à 75 %, Kurdes : 19 %, autres minorités : 6 % à 11 % (estimation 2016).

Religion

Islam : 99,8 % (principalement sunnite, proportion d'alévis estimée entre 4 % et 31 %), autres : 0,2 % (principalement chrétiens et juifs).

Système politique

République présidentielle. Président : Recep Tayyip Erdoğan (depuis 2014).

2 PROFILS DE RISQUE

- Personnes soupçonnées d'avoir **des liens avec le mouvement Gülen** et les membres de leur famille
- Personnes soupçonnées d'avoir **des liens avec l'organisation politique et militaire « Parti des travailleurs du Kurdistan » (PKK)**, des groupes proches du PKK ou du PYD/YPG et les membres de leur famille
- **Politicien·ne·s** ou **fonctionnaires** du parti **Cumhuriyet Halk Partisi (CHP)** proches d'Ekrem İmamoğlu (maire d'Istanbul)
- Les politicien·ne·s kurdes, en particulier celles et ceux des partis **DEM** (anciennement HDP) et **DBP**, les sympathisant·e·s et les membres du DEM et du DBP
- **Militant·e·s** des droits humains, des droits civiques et politiques, militant·e·s écologistes, personnes qui documentent les violations des droits humains
- **Les professionnel·le·s des médias** critiques et leurs **familles**
- Personnes qui critiquent **ouvertement le gouvernement**, que ce soit **en public ou sur les réseaux sociaux**
- **Les avocat·e·s** (également accusé·e·s d'activités terroristes pour avoir représenté des gülenistes ou des personnes soupçonnées d'appartenir au PKK)
- Membres de certains **syndicats**
- **Femmes et enfants** (violence au nom de l'honneur, violence contre les femmes, marriage des enfants).
- Personnes actives **dans l'exil et** critiques à l'égard du gouvernement
- **Personnes LGBTIQ+** (crimes de haine)

3 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Processus de paix avec le PKK

En février 2025, Abdullah Öcalan, le leader emprisonné du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), a appelé à la dissolution de l'organisation, après des mois de discussions secrètes entre le parti pro-kurde DEM et le gouvernement turc. En mai, le PKK a officiellement déclaré sa dissolution ; en juillet, un désarmement symbolique de certains combattants a suivi à Sulaymaniyah (nord de l'Irak). En août, le Parlement turc a mis en place une commission chargée de superviser le processus. Les conséquences pour les membres du PKK et les responsables du parti DEM emprisonnés restent encore incertaines.

Mesures prises à l'encontre d'Ekrem İmamoğlu et du CHP

Lors des élections municipales de mars 2024, le parti d'opposition Cumhuriyet Halk Partisi (CHP) a obtenu plus de voix que l'AKP d'Erdoğan dans tout le pays. Depuis l'automne 2024, les autorités ont accusé des responsables du CHP de collaborer avec le PKK, les ont arrêtés et les ont démis de leurs fonctions. En mars 2025, le maire d'Istanbul Ekrem İmamoğlu, également candidat prometteur à la présidence du CHP, a été arrêté et fait l'objet de poursuites judiciaires pour des motifs politiques. Les manifestations nationales contre son arrestation ont été violemment réprimées. À la mi-août 2025, des centaines de responsables du CHP étaient en détention, des maires avaient été destitués et même leurs avocat·e·s faisaient l'objet de poursuites pénales.

Un nouveau mandat pour le président Erdoğan ?

Bien que la Constitution turque exclue un nouveau mandat, certaines indices laissent penser que le président Erdoğan souhaite se représenter. Une modification de la Constitution serait nécessaire pour cela. Les observateurs supposent qu'il devra pour cela rechercher le soutien du parti pro-kurde DEM et faire des concessions politiques à la minorité kurde.

Légère baisse de l'inflation

Même si elle est en légère baisse (environ 33 à 35 % à l'été 2025), l'inflation continue de peser lourdement sur les ménages et les entreprises. Les réformes commencent à porter leurs fruits, mais la tendance à la baisse reste fragile.

Procédures pénales motivées par des considérations politiques

En juillet 2025, environ 24 000 personnes faisaient l'objet de poursuites pénales et 58 000 autres faisaient l'objet d'enquêtes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. 11 085 personnes étaient en détention provisoire ou condamnées à des peines de prison dans ce contexte. Des centaines de militant·e·s kurdes, d'ancien·ne·s parlementaire·s, de maire·s et de responsable·e·s de parti sont emprisonné·e·s pour des actes

terroristes présumés liés à des activités politiques légitimes et non violentes, à des discours et à des publications. L'article 314 du code pénal, vague et relatif à la lutte contre le terrorisme, est notamment utilisé pour poursuivre les opposant·e·s kurdes et même leurs avocat·e·s. Les défenseurs·euses des droits humains, les journalistes, les politicien·ne·s de l'opposition et d'autres personnes continuent également de faire l'objet d'enquêtes injustifiées, de poursuites pénales et de condamnations. De nombreuses procédures sont engagées contre des personnes critiques à l'égard de représentant·e·s du gouvernement ou pour la participation à des manifestations sociales.

Impunité pour la torture et les mauvais traitements

Des cas de torture, de mauvais traitements et d'usage excessif de la force par la police et les forces de sécurité continuent d'être signalés. Ces actes visent en particulier les personnes soupçonnées d'appartenir au mouvement Gülen et au PKK. Les enquêtes contre des fonctionnaires sont rares et les sanctions souvent légères, voire inexistantes.

En août 2024, le **Comité contre la torture de l'ONU** a publié son premier rapport sur la Turquie depuis 2016. Il s'y dit préoccupé par le fait que la torture et les mauvais traitements sont « largement répandus en Turquie, en particulier dans les lieux de détention ». Des rapports font état de coups, d'agressions sexuelles et de harcèlement de la part des forces de l'ordre et des services secrets, ainsi que, dans certains cas, de chocs électriques et de waterboarding.

Violence à l'égard des femmes

Selon une organisation turque de défense des droits des femmes, 394 féminicides ont été commis en 2024 et 259 autres femmes sont décédées dans des circonstances suspectes. Au cours des six premiers mois de 2025, 136 féminicides et 145 décès suspects ont déjà été recensés.

Répression à l'encontre des personnes LGBTIQ

Les marches des fiertés ont été interdites, les participant·e·s arrêté·e·s et la violence policière a été utilisée. Le gouvernement et les partis conservateurs renforcent la stigmatisation par un discours homophobe. Un projet de loi prévoyant des sanctions pour la « propagande LGBT » est en cours d'examen au Parlement, mais n'a pas encore été adopté.

4 PRATIQUE DES AUTORITÉS SUISSES

Baisse du taux de protection SEM

Chiffres du SEM pour 2024 : taux de reconnaissance 33,5 %. Taux de protection (positifs + VA) : 26,1 %. Chiffres ajustés (sans NEM) : asile : 38 % ; taux de protection : 41 %.
2023 : taux de reconnaissance 46,4 %. Taux de protection : 50,3 %. Chiffres ajustés (sans NEM) : Asile : 60,7 %. Taux de protection : 65,8 %.

Profils de risque Turquie Analyse de la pratique décisionnelle du TAF.